

# Procès-verbal de séance du 12 février 2015

## Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire

### **Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat  
Monsieur Robert LAURENTI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, représentant DLVA  
Monsieur Pierre SUZOR, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, représentant la CCABV  
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération  
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général

## Ordre du jour

### Questions soumises à approbation :

1. Approbation du PV du 18 décembre 2014.
2. Orientations budgétaires 2015
3. Compte administratifs 2014
4. Reprise du résultat de l'exercice 2014
5. Budget Primitif 2015
6. Demande de subvention au titre du FRAIM
7. Demande de subvention au titre du soutien au parcours artistique auprès de la DRAC
8. Convention d'adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle

### Question pour information

Marché pianos

Le quorum étant atteint, le comité syndical démarre sa réunion à 14 heures.

1. Approbation du PV du 18/12/2014

*Adopté à l'unanimité.*

2. Orientation budgétaire 2015

Pierre SUZOR indique qu'il est mandaté par la CCABV pour s'opposer au budget. Le budget de la CCABV enregistre une diminution de 10 % dans tous les secteurs, il n'est donc pas concevable que la participation augmente., d'autant qu'il y a un excédent de fonctionnement de 240 000 €. Il propose que l'on puise dans cet excédent afin de rester sur un même montant qu'en 2014.

Sylviane CHAUMONT fait remarquer que l'augmentation des participations résulte du désengagement de la DRAC.

Pierre SUZOR répond que le problème ne vient pas du budget tel qu'il est proposé mais de l'existence de l'excédent qui est utilisé comme un fonds de roulement pour la paye de janvier. Les Présidents des structures devant se rencontrer après les élections départementales, il indique que l'augmentation des participations doit être gelée, dans l'attente de décisions. Par ailleurs, la CCABV s'engage à verser sa participation dès le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année afin que la paye des agents puisse être honorée. La participation de la CCABV sera votée au même montant que 2014 lors du budget le 17/02.

Robert LAURENTI indique que les contraintes budgétaires sont les mêmes pour DLVA. Il fait également part de la décision de ne pas voter le budget en l'état et souhaite que le montant de participation soit identique à 2014 pour DLVA. Il précise que la participation peut être versée en deux fois, sous forme d'acompte en janvier et le solde en juin, permettant ainsi au conservatoire d'avoir un fonds de roulement pour la paye.

Félix MOROSO rappelle que les participations sont des dépenses obligatoires des intercommunalités et du Conseil général. Néanmoins, il n'est pas question pour lui de voter le budget en l'état si les deux collectivités ne sont pas d'accord. Il est favorable à ce que l'excédent de fonctionnement permette la stabilisation des participations au même niveau que 2014 mais il insiste sur le fait que cela ne réglera pas le problème du coût du conservatoire.

Robert LAURENTI souhaite qu'il soit acté qu'une commission de travail devra se réunir pour trouver une solution de diminution des dépenses faisant suite aux orientations politiques qui auront été fixées, et ce avant le mois de juin 2015.

Félix MOROSO fait part de ses doutes quant à la diminution du coût de fonctionnement. A son sens, cela ne peut se faire qu'en supprimant des postes au détriment de l'enseignement. Il rappelle que plusieurs réunions se sont tenues entre Présidents.

François MONIN indique qu'au titre de l'aménagement du territoire et compte tenu de la spécificité territoriale et démographique de notre département, l'Etat ne doit pas être dans la même ligne de désengagement. A titre d'exemple, l'Etat et la Région seraient prêts à investir 2 millions d'euros dans le planétarium de St Michel l'Observatoire. Dans les débats existants, il faudrait mettre l'accent sur les services publics structurants existants.

Pierre SUZOR indique qu'en 2017 les petites intercommunalités de moins de 20 000 habitants devront voir disparaître ce qui aurait pour résultat d'étendre encore leur périmètre et d'augmenter le nombre d'élèves à la charge de la CCABV tout en réduisant la participation départementale. On connaîtra le même effet de transfert financier qu'en 2013.

Félix MOROSO est donc favorable à ce que le montant des participations soit identique à 2014.

Christine JOLY indique deux solutions : soit on vote le BP tel que présenté et on réajuste en DM le montant des participations soit on reporte le vote du BP au mois de mars.

Yves CLAUDET indique qu'il est plus opportun de reporter le budget car voter le budget présent signifiera que les deux intercommunalités devront voter le montant de leur participation tel que proposé lors de session budgétaire. Par rapport aux suggestions émises par François MONIN, il indique que selon ses informations le contrat de plan Etat-Région est bouclé. La priorité, à son sens, est l'arbitrage qui doit être réalisé d'ici le mois de juin et la réduction du coût de fonctionnement.

Christine JOLY indique qu'un travail a été réalisé sur l'évolution de la masse salariale jusqu'en 2020 sur la base d'une hypothèse de remplacement lors d'un départ à la retraite d'un enseignant. Elle indique qu'en fin d'année, un départ à la retraite du régisseur est certain et qu'un 2<sup>ème</sup> départ d'un professeur devrait également avoir lieu. Dans l'hypothèse du non remplacement du régisseur dont le poste est lié à la programmation et aux auditions, il sera nécessaire de trouver une solution de substitution entre les services techniques des trois collectivités. D'autre part, il est nécessaire de connaître dès le mois de juin, période de préinscriptions, la décision de non remplacement du professeur.

Eric DOUCET rappelle que depuis 5 ans, l'équipe de direction demande des directives et qu'aucune n'a été donnée. Il indique que toutes les décisions ont été prises en comité syndical et votées par les élus. Des économies sont possibles : on diminue les temps de cours, on supprime la programmation artistique, on supprime le cours de trompette, etc. Un travail a été réalisé en 2014 entre techniciens pour examiner les possibilités. L'équipe pédagogique entend ce discours depuis 20 ans.

Pierre SUZOR répond que tout a été fait pour que le conservatoire perdure jusqu'à aujourd'hui mais qu'il est très difficile d'avoir une vision claire au niveau financier. Pour la CCABV, les décisions de fond « au coup par coup ».

Yves CLAUDET indique que le conservatoire est un établissement d'enseignement et qu'il est nécessaire d'avoir une vision au minimum sur trois années. Il faut nécessairement que le projet soit établi sur la capacité financière que chaque financeur peut supporter. Les propositions techniques ne peuvent se faire qu'en fonction de la direction et des objectifs fixés par les décideurs politiques.

Pierre SUZOR précise son propos quant aux incertitudes législatives non prévisibles à savoir la disparition de la subvention DRAC, la diminution importante des dotations de l'Etat représentant 600 000 € en deux ans pour la CCABV, l'extension des périmètres des intercommunalités à compter du 1/01/2013.

François MONIN précise les priorités du Conseil général à servir des structures qui rendent un service tout au long de l'année et emploient des agents publics, celles-ci obéissant aux mêmes règles d'évolution salariale. Un ajustement s'opère sur les manifestations artistiques et les associations.

Il est proposé le mercredi 11 mars 2015 à 10 heures pour l'examen du budget.

Christine JOLY présente un document sur l'évolution de la masse salariale de 2015 à 2020.

La séance sur les orientations budgétaires est clôturée à 15 heures.

A 15 h 10 une nouvelle session

9. Compte administratifs 2014
10. Reprise du résultat de l'exercice 2014
11. Budget Primitif 2015
12. Demande de subvention au titre du FRAIM
13. Demande de subvention au titre du soutien au parcours artistique auprès de la DRAC
14. Convention d'adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle

*Adopté à l'unanimité.*

La séance est clôturée à 15 heures.

Félix MOROSO, Président	
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président	
Pierre SUZOR, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	
Françoise BERINGUIER-BOYER	
Sylviane CHAUMONT	